

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION – 2014-1

<b>RÉUNION</b>	<b>COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES D'AIDE TEMPORAIRE (CCSAT)</b>	
<b>LIEU</b>	Place du Portage, Phase III, Tour C, Salle de conférence 12C1-101A	<b>DATE</b> Le 25 février 2014
		<b>HEURE</b> de 13 h 30 à 16 h

### ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Mot d'ouverture
2. Adoption du compte-rendu de la réunion du CCSAT du 5 décembre 2013
3. Membres du Comité
4. Le point sur les SAT – RENOUELEMENT
5. Le point sur l'utilisation des SAT
6. Questions présentées aux fins de discussion
7. Autres affaires
8. Tour de table
9. Prochaine réunion
10. Levée de la séance

### PARTICIPANTS À LA RÉUNION

NOM	ORGANISATION/PROJET ET RÔLE	PRÉSENTS
Pascale Archambault	Directrice principale p.i. – Direction de l'acquisition des services professionnels (DLSP), Direction générale des approvisionnements (DGA), TPSGC – PRÉSIDENTE	
Dan Moorcroft	QMR Consulting & Professional Staffing	√
Jeremy Ingle	Association nationale des entreprises en recrutement et placement du personnel	√
Martin Chénier	Association nationale des entreprises en recrutement et placement du personnel	√
Eric Joannis	Association nationale des entreprises en recrutement et placement du personnel	√
Meredith Egan	Association nationale des entreprises en recrutement et placement du personnel	√
Paul Gagnon	Personnel du Portage	
Brenda Harlow	Ressources naturelles Canada (RNCan)	
Caroline Carson	Santé Canada	√
Lucie Lambert	Bibliothèque et Archives Canada	
Roland Dimitriu	Direction de la gestion du matériel de TPSGC	√
Ray Paquette (Remplaçant de R. Dimitriu)	Direction de la gestion du matériel de TPSGC	
John Penhale	TPSGC, Direction de la stratégie d'approvisionnement et de la gestion du rendement	
Helen Seto	TPSGC, Bureau des petites et moyennes entreprises et Engagement stratégique	√
Lynn Ménard	TPSGC, Bureau des petites et moyennes entreprises et Engagement stratégique	
Alykhan Rahim (Remplaçant de Lynn Ménard)	TPSGC, Bureau des petites et moyennes entreprises et Engagement stratégique	√
Rose Spirito	TPSGC, Division des stratégies d'acquisition de services	√

Mark Newman	Chef d'équipe des SAT p.i., TPSGC	✓
Stephanie Riley	TPSGC, Équipe des SAT	✓
<b>Compte rendu</b>		
<b>1. Mot d'ouverture</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) souhaite la bienvenue aux participants et leur donne un aperçu de l'ordre du jour de la réunion.</li> <li>• Présentations à tour de rôle.</li> </ul>		
<b>2. Adoption du compte-rendu de la réunion du CCSAT du 5 décembre 2013</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres acceptent le compte rendu. Le compte rendu révisé de la réunion du 5 décembre 2013 du CCSAT est approuvé.</li> <li>• En raison de l'inefficacité liée à la publication du compte rendu approuvé directement sur le site Web des Services d'aide temporaire (SAT), TPSGC examinera la possibilité de publier des copies PDF au site Web Achats et ventes (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres">https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres</a>). Le cas échéant, un lien sera fourni sur le site Web des SAT vers le compte rendu publié sur le site Web Achats et ventes.</li> <li>• On souligne que conformément à la version provisoire du mandat du Comité consultatif sur les SAT (CCSAT), TPSGC établira et tiendra à jour un registre des points en suspens des réunions du CCSAT.</li> </ul> <p><b>MESURES DE SUIVI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TPSGC examinera la possibilité de publier des copies PDF des comptes rendus approuvés du CCSAT sur le site Web Achats et ventes. Le cas échéant, TPSGC fournira un lien sur le site Web des SAT vers le compte rendu publié sur le site Web Achats et ventes.</li> <li>• TPSGC établira (et tiendra à jour) un registre des points en suspens des réunions du CCSAT.</li> </ul>		
<b>3. Membres du Comité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• On présente les recommandations formulées par l'Association nationale des entreprises en recrutement et placement du personnel (ANERPP) à titre de client participant éventuel. On examine la liste et aucune objection n'est soulevée relativement à l'augmentation de la participation des clients des catégories de portefeuilles du gouvernement fédéral qui ont été déterminées dans la version provisoire du mandat du CCSAT.</li> <li>• Dans le premier trimestre de l'exercice financier (EF) 2014-2015, TPSGC prévoit envoyer un message à tous les intervenants, y compris les clients et fournisseurs de SAT afin de leur demander de participer en plus grand nombre au CCSAT. TPSGC tiendra probablement une réunion d'orientation avec ceux qui répondront au message et qui auront exprimé leur intérêt de participer au CCSAT.</li> <li>• Dans le message envoyé, on joindra une copie du mandat de CCSAT, qui présentera notamment l'objectif du Comité, les membres actuels, les conditions d'admissibilité des membres, et les responsabilités des membres, y compris l'obligation de participer le plus souvent possible aux réunions. Le message indiquera également que des commentaires peuvent être transmis à TPSGC concernant le mandat.</li> <li>• TPSGC mentionne que la version provisoire du mandat du CCSAT a été présentée au sous-ministre adjoint (SMA), Direction générale des approvisionnements (DGA), TPSGC. S'il formule des commentaires, on les examinera lors d'une prochaine réunion. (<b>Post-scriptum</b> : En avril 2014, le responsable des SAT a été informé que le SMA a approuvé le mandat tel quel en décembre 2013.)</li> </ul> <p><b>MESURES DE SUIVI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TPSGC joindra le mandat du CCSAT à un message qu'il enverra à tous les intervenants, y compris les clients et les fournisseurs existants de SAT, afin de leur demander de participer en plus grand nombre au CCSAT. Le message indiquera également que des commentaires peuvent être transmis à TPSGC concernant le mandat.</li> </ul> <p><b>Post-scriptum :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 31 mars 2014, Martin Chénier informe le responsable des SAT qu'en raison de la demande</li> </ul>		

opérationnelle, il a décidé de quitter le poste de président de l'ANERPP, et qu'il ne représenterait plus l'ANERPP sur le CCSAT. TPSGC fera un suivi auprès de l'ANERPP concernant les modifications relatives à leur représentant sur le Comité.

#### 4. Le point sur les SAT – RENOUELEMENT

##### Demandes de renouvellement du T3

- Ouvertes à l'industrie des SAT du 25 octobre 2014 au 10 janvier 2014.
- Publiées et accessibles sur le site Web Achats et ventes.  
Demande d'offres à commandes (DOC) : E60ZN-110002/E  
<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-ZN-002-26501>  
Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) : EN578-060502/H  
<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-ZN-004-26502>
- Période d'évaluation du 11 janvier au 31 mars 2014.
- Les évaluations sont en cours pour les soumissions présentées par de nouveaux fournisseurs.
- À la suite des demandes de renouvellement, tous les AMA et les OC pour des SAT attribués pour la région de la capitale nationale comprendront de nouvelles modalités qui seront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014.

##### Post-scriptum :

- Le 8 avril 2014, un avis a été envoyé aux utilisateurs des SAT du gouvernement fédéral de la RCN afin de fournir un sommaire des nouvelles modalités qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014 pour tous les AMA et les OC de la RCN. On y a indiqué que TPSGC avait terminé le récent renouvellement des SAT en vue de mettre en œuvre les mesures visant principalement à réduire, à la fois pour les fournisseurs et pour les clients, les coûts et les retards associés au processus de demande de disponibilité (DD) dans le cadre de l'OC et la demande de services (DS) dans le cadre de l'AMA.

##### Renouvellement perpétuel (permanent) du T4

- La date de publication est le 13 janvier 2014 et la date de clôture est le 31 mars 2014.
- Évaluation, attributions, séance de compte rendu et clôture : du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2014.

#### 5. Le point sur l'utilisation des SAT

- Un sommaire mis à jour des données du rapport d'utilisation trimestriel des SAT, y compris le T3, pour l'EF 2013-2014 est présenté.
- TPSGC mentionne que pour le T3, les données étaient fondées sur les montants attribués réels. Pour les trimestres précédents, les données étaient fondées sur les montants facturés. À l'avenir, les nouveaux protocoles d'établissement de rapports d'utilisation trimestriels exigent que les fournisseurs présentent les montants attribués plutôt que les montants facturés. **Par conséquent, on a effectué un échange entre le rapport de dépenses et le rapport des montants engagés.**
- Selon les données du rapport d'utilisation trimestriel des SAT du 24 février 2014, pour le T3 de l'EF 2013-2014, le pourcentage relatif à l'utilisation des OC était de 72,4 % et l'utilisation des AMA était de 27,6%.
- TPSGC examinera les capacités d'établissement de rapports afin de déterminer des mesures additionnelles à offrir, comme :
  - le volume opérationnel par classification/volet réparti entre les OC et les AMA;
  - le volume opérationnel par classification/volet réparti par fournisseur;
  - le volume opérationnel par classification/volet réparti par client;
  - la valeur moyenne des commandes/contrats dans le cadre des OC/AMA par classification;
  - la durée moyenne des commandes/contrats dans le cadre des OC/AMA par classification;
  - le nombre total de commandes/contrats dans le cadre des OC/AMA;
  - le nombre total de modifications relatives aux commandes/contrats dans le cadre des OC/AMA.
- Un membre fournisseur suggère que les clients de SAT, plutôt que les fournisseurs de SAT, soient responsables de présenter les données d'utilisation trimestrielles. TPSGC explique qu'à l'heure actuelle, les méthodes d'approvisionnement des SAT sont conformes aux méthodes d'approvisionnement d'autres services professionnels en exigeant que ces renseignements soient fournis par des fournisseurs.
- TPSGC précise qu'en présentant plutôt les montants attribués (dépenses éventuelles), le fournisseur n'a qu'à présenter qu'un seul rapport pour une commande, un contrat ou une modification, plutôt que de

présenter un rapport des montants facturés chaque trimestre.

- Un fournisseur membre indique préférer présenter les montants facturés, car selon lui, il est plus facile de présenter des chiffres réels. On souligne qu'on a discuté de cette question lors d'une réunion précédente du CCSAT et le Comité a convenu de procéder à l'harmonisation des méthodes d'approvisionnement pour d'autres services professionnels en présentant les montants attribués, réduisant ainsi le nombre d'entrées dans les rapports d'utilisation.
- Un fournisseur membre demande si les membres du CCSAT pourraient avoir accès à la base de données du système centralisé de rapports d'utilisation. TPSGC répond que la base de données n'est pas accessible, mais qu'il déploiera des efforts afin de publier des ensembles de données pour respecter la politique sur les données ouvertes du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).
- Par exemple, TPSGC examinera s'il est possible de publier une version Excel des données d'utilisation des SAT sur le site Web Achats et ventes (<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres>).
- Un membre fournisseur indique que selon lui le gouvernement fédéral n'obtient pas le meilleur rapport qualité-prix pour ce qui est des ressources des SAT. Le membre suggère qu'un effort soit fait pour évaluer de manière qualitative les ressources des SAT offertes par les fournisseurs et mentionne qu'aucune évaluation du rendement des fournisseurs n'est réalisée actuellement.
- TPSGC indique qu'il s'agit d'un problème de longue date, qui est commun à une vaste gamme de services professionnels, et qu'il n'est pas exclusif aux SAT. Étant donné que le cadre des SAT est examiné au cours de l'élaboration d'une Stratégie nationale d'approvisionnement en biens et en services pour les SAT, ces questions plus larges peuvent être soulevées.
- Un élément clé pour aider à orienter l'évolution des méthodes d'approvisionnement pour les SAT est le cadre d'évaluation pour l'utilisation des SAT par les clients. Les évaluations sont actuellement axées sur les activités de trois ministères fédéraux (TPSGC, MDN et Santé Canada), et devraient être achevées bientôt. Une mise à jour de l'état sera comprise dans l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCSAT.

#### **MESURES DE SUIVI :**

- TPSGC fera des efforts pour accroître les capacités d'établissement de rapports sur les données relatives à l'utilisation des SAT.
- TPSGC examinera s'il est possible de publier une version Excel des données d'utilisation des SAT sur le site Web Achats et ventes (<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres>).
- Une mise à jour concernant le cadre d'évaluation sera incluse dans l'ordre du jour de la prochaine réunion des CCSAT.

## **6. Questions présentées aux fins de discussion**

### **Les taux publiés des OC pour des SAT**

- Le président de l'ANERPP fait le point sur les taux horaires des OC pour des SAT (unilingue/bilingue) publiés sur le système en ligne des SAT le 22 janvier 2014 par un fournisseur pour un commis à la gestion des dossiers subalterne (12,50 \$/12,52 \$), intermédiaire (12,63 \$/12,62 \$), principal (12,68 \$/12,67 \$) et avancé (12,82 \$/12,84 \$). Il indique que la différence de salaire d'un niveau à l'autre était minimale. Il y avait une différence de seulement 0,32 \$ entre le taux horaire d'un commis subalterne et d'un commis avancé.
- Selon le président de l'ANERPP, les fournisseurs qui ont publié de taux si faibles devraient être en mesure de fournir les curriculum vitae sur demande des candidats proposés qui sont prêts à travailler pour ces taux. Il laisse entendre que certains fournisseurs fournissent de faux curriculum vitae pour les candidats. Si le client ne fait pas passer d'entrevue aux candidats ou ne vérifie pas les références, ils ne saisissent pas l'occasion de vérifier si le candidat est qualifié ou non. Le président de l'ANERPP affirme que lorsque des ressources non qualifiées sont embauchées, il arrive souvent qu'elles n'offrent pas un bon rendement, et qu'elles quittent d'elles-mêmes leur emploi ou qu'elles sont forcées de le faire par le client.
- Un membre fournisseur allègue que dans un cas récent qui a été porté à son attention, le curriculum vitae d'un candidat des SAT travaillant comme valet avait été modifié à la demande d'un fournisseur des SAT pour y inclure de l'expérience que le candidat n'avait pas (p. ex., expérience dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels). Lorsque la ressource s'est vue offrir un poste de SAT dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels très bien rémunéré, il l'a refusé pour des raisons morales.

- Selon les membres fournisseurs présents, certains fournisseurs de SAT menacent (p. ex., les mettre sur une liste noire) des ressources pour les décourager de signaler leurs activités frauduleuses.
- Un membre client mentionne que la vérification de première ligne des candidats des SAT est coûteuse et qu'elle ralentit le processus. De plus, un membre fournisseur mentionne qu'il incombe au fournisseur, et non au client, de vérifier les qualifications des ressources qu'ils offrent.
- Les membres clients mentionnent qu'ils sont au courant que la qualité des ressources embauchées à des taux horaires faibles est moins grande. Lorsque l'outil d'OC est utilisé, ils conviennent qu'ils acceptent le plus petit dénominateur commun.
- Le président de l'ANERPP précise que la méthode de sélection fondée sur le droit de premier refus liée à l'OC pour des SAT favorise le nivellement par le bas pour ce qui est des taux publiés. Il affirme, et d'autres fournisseurs en conviennent, que l'utilisation d'un OC est logique pour les classifications de postes du volet 1 (soutien de bureau) et du volet 2 (services administratifs), mais pas pour les volets 3 à 5, pour lesquels les clients ont habituellement des besoins plus complexes.
- Un membre client suggère de limiter l'utilisation de l'OC pour les volets 1 et 2. Un deuxième membre client indique toutefois qu'il y aurait une augmentation de coûts liée à l'utilisation de l'AMA au lieu de l'OC, car le client devrait consacrer plus de temps à l'évaluation des candidats.
- Selon le président de l'ANERPP, l'industrie des SAT doit en faire davantage pour calculer et présenter au gouvernement les coûts liés à l'embauche de ressources faiblement rémunérées et peu ou pas qualifiées (dans certains cas) par l'entremise de l'OC. Il suggère également que l'industrie des SAT schématise et démontre aux clients à quel point l'utilisation de l'AMA pour des SAT est plus efficace que l'OC pour des SAT.
- Afin d'encourager l'utilisation de l'AMA pour des SAT, un membre client propose que l'OC porte sur un moins grand nombre de classifications de postes (p. ex., qu'il soit limité aux classifications de type administratif, mais qu'elle continue d'inclure le domaine de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels), et que la limite de 400 000 \$ pour la commande subséquente à une offre à commandes pour des SAT soit réduite de manière importante (p. ex., à 80 000 \$ ou 100 000 \$).
- Pour traiter la question des faibles taux, un autre membre client propose d'exclure les taux horaires publiés hebdomadairement qui sont supérieurs à des écarts-types de +/- 2 par rapport à la moyenne ou la médiane pour chaque classification et niveau de postes.
- Le président de l'ANERPP appuie la réintroduction des taux planchers pour les classifications de postes et de niveaux pour des SAT dans le cadre de l'OC. Il explique que par le passé, un fournisseur qui présentait un taux inférieur ou supérieur à un certain seuil (calculé selon le taux médian) était disqualifié de cette classification ou ce niveau. Cette stratégie visait à éviter que les fournisseurs offrant des taux beaucoup trop bas se qualifient pour une classification des SAT pour laquelle ils ne seraient pas en mesure de fournir des candidats de qualité ou pour laquelle ils ne connaissent pas les taux du marché.
- Selon TPSGC, les membres du CCSAT ont appuyé l'élimination des taux planchers et plafonds en 2012. TPSGC avait appuyé cette élimination à l'époque, car on soutenait que l'État ne devrait pas dicter ou limiter les taux que les fournisseurs peuvent offrir ou facturer.
- Le président de l'ANERPP estime qu'il est peu probable que le gouvernement fédéral soit porté à imposer de nouveau des taux planchers et plafonds, car il a été en mesure de réduire les dépenses en SAT en les éliminant.
- Le président de l'ANERPP ajoute que les taux du marché ne sont pas publiés par les fournisseurs des SAT dans le cadre de l'OC. TPSGC répond qu'en théorie, les taux publiés sont censés tenir compte de l'offre et de la demande, et souligne que les décisions d'affaires prises par les fournisseurs ont donné lieu à une baisse des taux. Si les taux des SAT publiés (actuellement inconnus des fournisseurs) étaient accessibles aux fournisseurs, TPSGC se demande s'ils se stabiliseraient en fonction des taux sur le marché. Les membres fournisseurs croient avec certitude que l'affichage des taux à l'intention des fournisseurs entraînerait une plus grande diminution des taux.
- TPSGC mentionne qu'on examinerait d'une manière ou d'une autre la recommandation de réintroduire les taux planchers et plafonds pour l'OC pour des SAT. Il faudrait l'évaluer par rapport à d'autres changements apportés aux méthodes d'approvisionnement des SAT proposées par les intervenants (p. ex., qui proviendraient possiblement de prochaines consultations relatives à la Stratégie nationale d'approvisionnement en biens et en services pour les SAT).
- TPSGC rappelle aux membres que l'efficacité du cadre de rendement des fournisseurs des SAT repose sur le signalement d'incidents et de questions au responsable des SAT par les intervenants, particulièrement les clients. Une représentante d'un grand ministère client mentionne qu'elle est d'accord avec cette affirmation, mais que son ministère devrait embaucher une personne à temps plein pour consigner tous les problèmes de rendement relatifs aux fournisseurs de SAT. TPSGC soutient que certains clients ont signalé le faible rendement de fournisseurs au responsable des SAT, et que cette

pratique doit être encouragée.

- Le président de l'ANERPP propose que TPSGC envisage d'utiliser un questionnaire de commentaires pour les clients des SAT dans le but de déterminer les préoccupations en matière de rendement des fournisseurs. TPSGC précise que les consultations à venir sur la Stratégie nationale d'approvisionnement en biens et en services pour des SAT offriront l'occasion aux clients de faire part de leurs préoccupations.
- TPSGC souligne que l'ANERPP a rencontré récemment Normand Masse, directeur général du Secteur de la gestion de l'approvisionnement en services et en technologies, TPSGC, pour faire part des préoccupations de l'industrie.
- TPSGC mentionne que les nouvelles dispositions suivant les demandes de renouvellement d'octobre 2013 entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014 et régleront certaines préoccupations soulevées par les fournisseurs et les clients. Par exemple, des solutions seront offertes aux clients lorsque certains fournisseurs utiliseront des tactiques d'appât et substitution.
- Le président de l'ANERPP propose que TPSGC examine trois processus d'OC ou de commandes subséquentes qui ont été annulés et pour lesquels le rendement du fournisseur avait été jugé comme particulièrement faible. TPSGC déterminera quelles mesures peuvent être prises concernant cette suggestion.
- Le président de l'ANERPP suggère qu'un exercice soit réalisé à l'aide de taux hebdomadaires précédemment publiés pour l'OC pour des SAT afin de déterminer l'incidence de la mise en œuvre des taux planchers (et taux plafonds) calculés pour des classifications et des niveaux de poste particuliers. Par exemple :
  - i) Combien de fournisseurs seraient disqualifiés?
  - ii) Combien de fournisseurs resteraient-ils?
  - iii) Quelle serait l'augmentation de taux minimale (p. ex., du taux le plus bas disqualifié au taux le plus bas non disqualifié)?
  - iv) Différentes méthodes pour le calcul des taux plafonds et planchers pourraient également être étudiées.

#### **MESURES DE SUIVI :**

- TPSGC publiera un message aux clients de SAT leur demandant de signaler leurs préoccupations relatives au rendement d'un fournisseur au responsable des SAT.
- TPSGC déterminera quelles mesures pourraient être prises concernant la suggestion d'examiner trois processus d'OC ou de commandes subséquentes qui ont été annulés.

#### **Consentement de la part des ressources de SAT**

- TPSGC fait part des préoccupations suivantes soulevées par un membre fournisseur :  
Un fournisseur de SAT a proposé une ressource avec le consentement de la ressource, mais la ressource a retiré son consentement avant la fin du processus de la DD ou la DS. Le fournisseur n'informe pas le client que la ressource a retiré son consentement et ne retire pas sa soumission.
- Afin de répondre à la préoccupation du fournisseur, TPSGC recommande qu'on ajoute des directives à l'intention des offrants et des utilisateurs clients à la Section E. Consentement de la ressource du formulaire de demande de disponibilité modèle et l'ajout de directives à l'intention des fournisseurs et des utilisateurs clients à la Partie D : Renseignements contenus dans la réponse du fournisseur, paragraphe 3 du formulaire de demande de disponibilité modèle. Le libellé proposé pour le formulaire de demande de disponibilité modèle figure ci-dessous.

[Directives à l'intention de l'offrant : Si la ressource proposée par l'offrant retire son consentement avant la date et l'heure d'échéance de réponse à la DD :

- i) L'offrant peut modifier sa soumission avant l'heure et la date d'échéance de réponse à la DD afin de proposer une autre ressource avec consentement.
- ii) Pour s'assurer que le processus d'approvisionnement est équitable, ouvert et transparent, l'offrant doit, conformément au code de conduite de TPSGC régissant l'approvisionnement et les modalités de l'OC pour des SAT, aviser le Canada du retrait du consentement.
- iii) Si l'offrant n'avise pas le Canada, et que le Canada apprend que la ressource a retiré son consentement avant la date et l'heure d'échéance de la réponse à la DD, le Canada considérera que l'offrant a retiré sa réponse à la DD visée, celle-ci ne sera pas étudiée davantage conformément aux modalités de l'OC pour des SAT.

iv) En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier toute commande subséquente pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes de l'offrant.]

[Directives à l'intention de l'utilisateur client : Lorsque l'on détermine qu'une ressource a retiré son consentement avant la date et l'heure d'échéance de réponse à la DD, le client considérera que la soumission connexe a été retirée et pourrait ne pas envisager un remplacement de personnel, conformément aux modalités de l'OC pour des SAT.]

- En plus, TPSGC fait remarquer que les dispositions du renouvellement des SAT entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014 offriront aux utilisateurs clients la possibilité de ne pas accepter les ressources de remplacement après l'émission de la commande subséquente ou l'attribution du contrat lorsqu'aucun service ne sera rendu.
- TPSGC souligne que le consentement de la ressource constitue une exigence obligatoire pour toute réponse du fournisseur à la DD ou la DS.
- Les membres approuvent le libellé proposé pour le formulaire de demande de disponibilité modèle et conviennent qu'un libellé similaire devrait être ajouté dans le formulaire de demande de services modèle.

#### **MESURES DE SUIVI :**

- Afin de régler la situation qui survient lorsqu'une ressource retire son consentement avant la fin du processus de DD ou de DS, et que le fournisseur n'en informe pas le client et ne retire pas sa soumission, TPSGC ajoutera des directives à l'intention des offrants et des utilisateurs clients à la Section E. Consentement de la ressource du formulaire de DD modèle et ajouter les directives à l'intention des fournisseurs et des utilisateurs clients à la Partie D : Renseignements contenus dans la réponse du fournisseur, paragraphe 3 du formulaire de DS modèle.

#### **Post-scriptum :**

- Les modèles de formulaire de DD et de DS ont été mis à jour conformément à la présente et sont offerts sur le site Web des SAT à partir du 7 avril 2014.

## **7. Autres affaires**

### **Augmentation du salaire minimum en Ontario**

- TPSGC présente les extraits suivants du communiqué de presse du gouvernement de l'Ontario du 30 janvier 2014 (<http://news.ontario.ca/opo/en/2014/01/ontario-increasing-minimum-wage.html>) concernant l'augmentation du salaire minimum de 10,25 \$ à 11 \$ de l'heure à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014 :  
« Ce nouveau taux reflète la hausse de l'index des prix à la consommation (IPC) depuis la dernière hausse du salaire minimum en 2010 ».  
« Le gouvernement présentera un projet de loi qui liera les augmentations futures du salaire minimum à l'IPC. Cela ferait en sorte que le salaire minimum tiendrait compte du coût de la vie et que les augmentations seraient prévisibles pour les entreprises et les familles. En vertu du projet de loi proposé, les augmentations seraient annoncées le 1<sup>er</sup> avril et entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre. »  
« Le projet de loi tiendrait compte des recommandations du Comité consultatif d'établissement du salaire minimum de l'Ontario, qui se compose de représentants du monde des affaires du monde du travail, de la jeunesse et des milieux de lutte contre la pauvreté. »  
« Le Comité consultatif d'établissement du salaire minimum de la province recommande que la province procède à un examen complet et à un processus de révision de ses taux de salaire minimum tous les cinq ans. »
- Selon un membre fournisseur, les contrats de SAT ont été modifiés par le passé afin de les harmoniser aux augmentations de coûts adoptés par des gouvernements, comme les augmentations des cotisations d'assurance-emploi ou du Régime de pensions du Canada.
- TPSGC indique que la dernière fois que le salaire minimum a fait l'objet d'une augmentation en 2010, aucun rajustement n'a été fait aux taux horaires fixes précisés dans les commandes subséquentes ou les contrats.
- Les membres fournisseurs indiquent que l'augmentation du salaire minimum en juin 2014 pourrait faire en sorte que des fournisseurs demandent la résiliation des commandes subséquentes ou de contrats des SAT pour lesquels ils prévoient des pertes s'ils continuent d'exécuter la commande subséquente ou le

contrat.

#### **MESURES DE SUIVI :**

- TPSGC enverra un message aux fournisseurs et aux clients de SAT de la RCN afin de fournir des précisions et de l'orientation concernant l'augmentation de juin 2014 au salaire minimum de l'Ontario, ainsi que l'augmentation de mai 2014 au salaire minimum du Québec.

#### **Post-scriptum :**

- Un avis concernant l'augmentation du salaire minimum en Ontario (et au Québec) a été publié sur la page d'accueil des SAT le 27 mars 2014. Le vendredi 28 mars 2014, un courriel a été envoyé à tous les fournisseurs de SAT dans le cadre d'une offre à commandes ou d'un arrangement en matière d'approvisionnement pour des SAT pour la région de la capitale nationale en fournissant un lien vers l'avis. Le lundi 31 mars 2014, un courriel semblable, lequel comprenait un lien vers l'avis, a été envoyé à tous les utilisateurs des SAT dans la RCN.

#### **Trois principales questions (fournisseurs, clients)**

- Les fournisseurs et utilisateurs clients des SAT de la RCN ont chacun déterminé les trois principales questions ci-dessous. Elles sont énumérées dans l'ordre dans lequel elles ont été soulevées et elles ne sont pas classées par ordre d'importance.
- Trois principales questions relatives aux fournisseurs de SAT :
  - utilisation inappropriée de l'offre à commandes (p. ex., pour des besoins complexes);
  - activités frauduleuses de fournisseurs (p. ex., CV falsifiés);
  - La méthode de sélection du droit de premier refus de l'OC (Remarque : La méthode directe pour les volets 1 et 2 seulement pour les besoins évalués à 25 000 \$ et moins est utilisée dans une moindre mesure.).
- Trois principales questions des utilisateurs clients des SAT :
  - Fournisseurs fraudeurs et activités de fournisseurs frauduleuses;
  - Mauvaise utilisation de l'offre à commandes.
  - Une troisième question (ressources sous-payées) est proposée par un client, mais à sa demande, elle est mise de côté, car il juge que c'est davantage une question morale pour les utilisateurs clients. Cela étant dit, les clients se sentent souvent mal pour les ressources qui sont rémunérées selon un taux horaire faible et qui se sentent obligées de travailler pendant toute la durée de la commande subséquente ou le contrat de SAT auquel elles se sont engagées. Par ailleurs, les clients reconnaissent que des salaires moins grands se traduisent par des économies pour les contribuables. De plus, on souligne que lorsque le taux horaire facturé par un fournisseur de SAT est bas, les attentes du client envers la ressource sont habituellement moins grandes.
- Pour ce qui est des ressources de SAT faiblement rémunérées, un membre fournisseur propose que le gouvernement impose des coûts cachés liés aux ressources faiblement rémunérées qui ont un mauvais rendement (p. ex., coûts liés au remplacement de la ressource ou à la résiliation de la commande subséquente ou du contrat). Un membre client répond qu'il n'a jamais connu de problèmes avec les ressources des SAT faiblement rémunérées. Selon lui, la majorité des ressources des SAT faiblement rémunérées fournissent un service adéquat et s'engagent à travailler pendant toute la durée de la commande subséquente ou du contrat.

#### **25<sup>e</sup> atelier national annuel de l'Institut canadien d'approvisionnement et de gestion du matériel (ICAGM)**

- TPSGC indique que le 25<sup>e</sup> atelier national annuel de l'ICAGM aura lieu au Centre des congrès d'Ottawa du 5 au 8 mai 2014 et les SAT seront à l'ordre du jour.

#### **Ordre du jour de la prochaine réunion du CCSAT**

- TPSGC précise que le prochain ordre du jour du CCSAT comprendrait les points suivants :
  - Membres du Comité
  - Stratégie nationale pour les SAT (approvisionnement en biens et services)
  - Cadre d'évaluation – Le point
  - Module de formation en ligne sur les SAT

#### **8. Tour de table**

- Ce point à l'ordre du jour n'est pas traité, puisque la réunion prend plus de temps que prévu. Les

discussions importantes et fructueuses qui ont lieu dans le cadre de du point 6. Questions présentées aux fins de discussion y ont pallié.

## **9. Prochaine réunion**

- TSPCG propose le mardi 27 mai 2014 pour la prochaine réunion du CCSAT. Les membres demandent qu'une réunion ait lieu plus tôt, préférablement en avril.

### **Post-scriptum :**

- En raison des mesures de suivi qui doivent être prises et en tenant compte de la disponibilité du personnel responsable des SAT, la prochaine réunion du CCSAT aura lieu comme prévu initialement.

Date : Le mardi 13 mai 2014

Heure : De 13h 30 à 16 h (Inscription au Bureau des commissionnaires de 13 h à 13 h 30)

Emplacement : Place du Portage, Phase III, Tour C - Salle de conférence 12C1-101A

## **10. Levée de la séance**

- La séance est levée vers 16 h 30.

### **Pièce jointe :**

- Le dossier présenté lors de la réunion du 25 février 2014.